

Pourquoi je dis oui



PLR
Les Libéraux-Radicaux

Cette loi est une simple adaptation aux habitudes de vie des Genevois. Elle est la réponse dont le commerce local a besoin pour sortir de ces derniers mois difficiles et pour mieux se battre contre la concurrence. Dire oui est une question de bon sens.

Jacques Béné, député PLR et rapporteur de majorité



Les semaines sont plus que remplies, entre le travail, les tâches familiales, les loisirs des enfants... Bénéficiaire d'une heure de plus le samedi est un vrai bonus pour pouvoir faire ses courses.

Carla Christoffel-Graz, salariée et mère de famille



NODE
DEPUIS 1922

Le commerce genevois souffre et notamment les petites enseignes de proximité. Celles-ci ont tout à gagner d'un commerce redynamisé par des conditions d'ouverture plus attractives pour le consommateur. Nous sommes tous dans le même bateau.

Yves Menoud, secrétaire patronal de la Nouvelle Organisation Des Entrepreneurs (petits commerçants)



C'est un plus pour une étudiante comme moi de pouvoir travailler dans un magasin genevois pour payer mes études. Le travail du dimanche est en plus particulièrement intéressant, car il est mieux payé. Je suis certaine que l'on sera nombreux à être intéressés par ces ouvertures dominicales.

Jessica Scalea, étudiante à l'Université de Genève



GPRH

On le constate à chaque événement, lorsqu'il y a de l'animation, les gens sortent et viennent volontiers manger au restaurant. Avec des commerces ouverts une heure de plus le samedi, les restaurateurs profiteront aussi de cet horaire adapté, pour accueillir une nouvelle clientèle dans leurs établissements.

Helena Rigotti, restauratrice et vice-présidente du GPRH



PDC

Certains opposent petits et grands commerces, production locale et supermarchés. Mais ils ont tort, car nous sommes tous interdépendants. Notre production locale de légumes, viande ou encore de vin est rachetée par les commerces genevois. En les soutenant, vous soutenez aussi l'agriculture locale.

Patricia Bidaux, députée PDC et agricultrice



MCG
www.mcg.ch

Dire oui à cette loi, c'est dire oui à une Genève dynamique, c'est soutenir nos commerces locaux, c'est préserver nos emplois, nos salaires et nos conditions de travail.

Ana Roch, députée MCG



UDC
QUALITÉ SUISSE
Pour une Suisse forte

Il est nécessaire de permettre à nos commerçants, qui traversent déjà une grave crise, de compenser en partie la différence d'horaires d'ouverture par rapport à nos voisins.

André Pfeffer, Député UDC



Vert libéraux

Soutenir le commerce de proximité, c'est limiter les déplacements et renforcer la production locale et durable. C'est aussi faire vivre nos quartiers.

Marie-Claude Sawerschel, Présidente verts libéraux



Faire vivre Genève, soutenir les commerces locaux



Le 28.11.2021

OUI

au nouvel horaire: régulier, équilibré, pratique (LHOM)

www.oui-commerceproximite.ch

De quoi parle-t-on ?

La loi proposée n'est pas une révolution. Juste une harmonisation. Il s'agit d'adapter les heures d'ouverture des magasins, à 19h00 tous les soirs (sauf le vendredi qui reste à 19h30). Concrètement, cela signifie que la nocturne du jeudi jusqu'à 21h00 disparaît et que le samedi reste ouvert jusqu'à 19h00. En tout, l'amplitude horaire d'ouverture des magasins diminue d'une heure sur la semaine. La loi propose également d'ancrer durablement la possibilité d'ouvrir 3 dimanches par an au maximum. Genève l'a expérimenté en 2019 et 2020, avec succès.



Pourquoi cette loi ?

Tout d'abord pour s'adapter aux habitudes de vie et de consommation des Genevois, qui ont évolué. L'horaire actuel du vendredi est très apprécié mais ce n'est pas suffisant. Les magasins, très fréquentés le samedi, doivent souvent mettre leurs clients à la porte. Ce n'est agréable pour personne, ni pour le commerçant ni pour le consommateur.

Cette loi permet aussi aux commerces locaux d'être mieux armés face à la concurrence de la France ou des communes vaudoises voisines, qui ont des horaires plus adaptés. Le commerce genevois souffre, et la pandémie n'a pas arrangé la situation. Des horaires plus harmonieux permettront de mieux répondre à la demande des clients genevois et les inciter à consommer local.

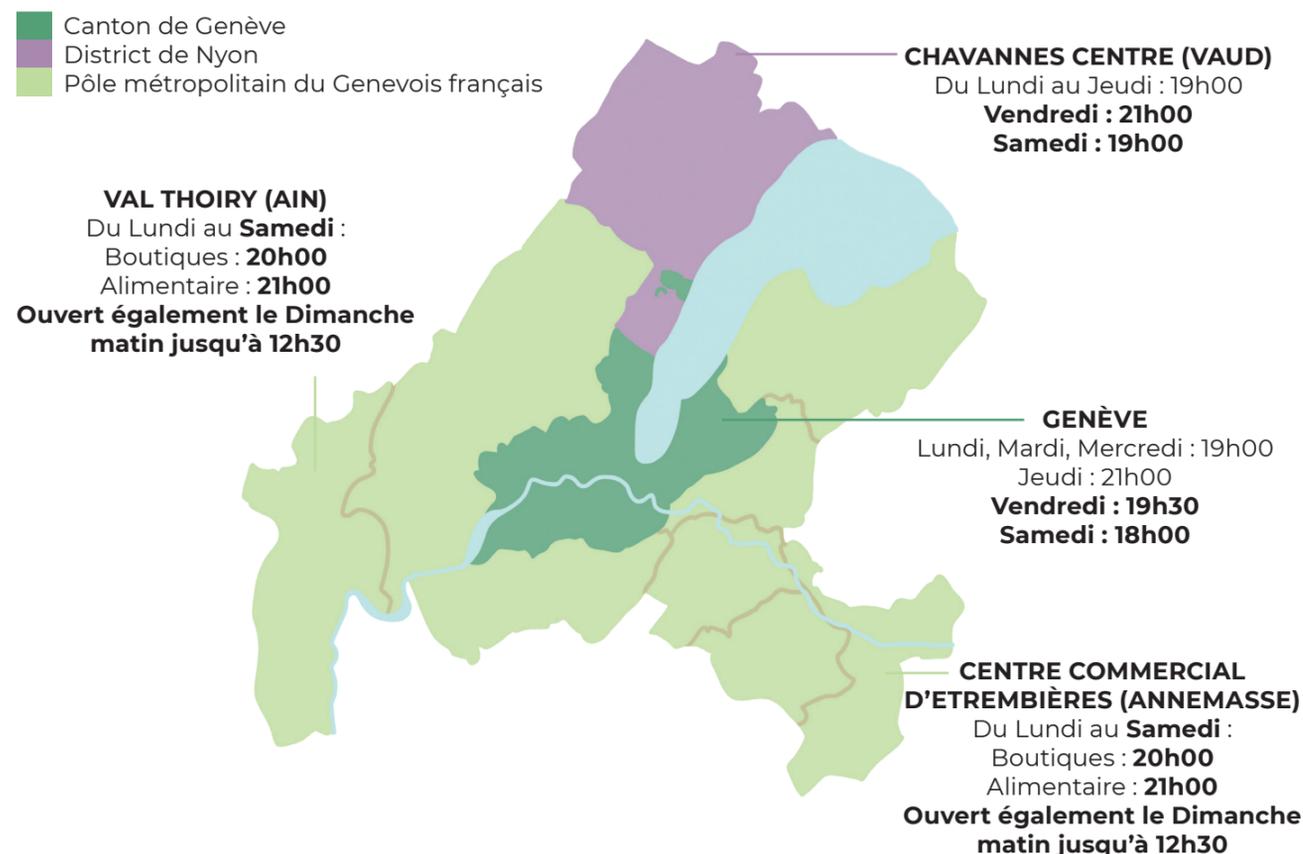
Cette loi participe également à une meilleure animation de notre ville. Des commerces ouverts, c'est la vie. L'harmonisation des horaires et le maintien des trois dimanches - associé aux périodes de fête ou à des événements d'envergure - permettront d'animer

nos quartiers. Les restaurants, les hôtels et tous les secteurs qui vivent du tourisme en profiteront. Un verre en terrasse, un restaurant ou un cinéma en début de soirée, ce sera plus facile après les courses du samedi.

Les commerces à Genève, ce sont près de 20'000 emplois et des jeunes en apprentissage. Soutenir les commerces genevois, c'est protéger l'emploi et la formation. C'est aussi protéger les salaires et les conditions de travail à Genève!

La loi répond aux besoins de la population. L'expérience des dimanches ouverts en 2019 et 2020 a rencontré un vif succès à Genève. Et chaque dimanche, les Genevois se rendent en nombre dans les commerces français. Ce n'est pas en condamnant le commerce local qu'on limitera la consommation. Elle se fera simplement ailleurs, mettant en péril l'emploi genevois. Dire oui à cette loi, c'est également favoriser une consommation locale et durable, ce qui a un effet positif sur les déplacements - moins longs, sur les dépenses et in fine sur les recettes fiscales, qui restent à Genève.

Les horaires à Genève et autour de Genève



Un peu d'histoire et de points sur les « i »

En 2016, les Genevois ont largement accepté une loi permettant d'ouvrir 3 dimanches par an, de 10h à 17 heures sous condition de l'existence d'une convention collective de travail (CCT) étendue. Cette loi n'a jamais pu être appliquée... car les syndicats ont dénoncé la CCT. C'est alors qu'une nouvelle loi - expérimentale - a été proposée. Et en mai 2019, les Genevois confirmaient leur premier vote, en acceptant à nouveau cette ouverture. Ainsi, en 2019 et en 2020, l'ouverture des magasins durant trois dimanches par année était possible, sous condition du respect des usages dans la branche. Dans les faits, les usages assurent la même protection qu'une CCT. Les Genevois ont non seulement soutenu cette possibilité d'ouvrir trois dimanches par an, mais ils l'ont en plus appréciée. Il s'agit aujourd'hui simplement de l'ancrer durablement dans la loi. Tout d'abord, la loi ne modifie en rien la durée maximum de travail hebdomadaire. Le contrat

de travail reste le même, et la personne qui travaille 42 heures par semaine continuera à travailler 42 heures par semaine. Simplement, sur l'ensemble de la semaine, les horaires seront davantage concentrés, puisqu'il y aura une heure d'ouverture des magasins en moins par semaine. C'est plutôt une bonne nouvelle ! Mieux, non seulement le travail du dimanche ne peut se faire que sur une base volontaire, mais en plus, il est particulièrement bien indemnisé à Genève. Alors que la loi fédérale propose un supplément de 50% en salaire, le droit genevois propose une compensation de 100%, soit le double du salaire pour chaque heure travaillée. Les commerces n'ont donc aucun problème à trouver des volontaires pour travailler ces jours spécifiques.

Cette loi est une solution gagnante : elle répond aux changements d'habitudes des Genevois, elle permet au commerce local de mieux lutter à armes égales contre la concurrence et de ce fait elle protège les emplois. Elle apporte en plus un peu d'animation à un canton, qui en a bien besoin en ce moment.



www.oui-commercep proximite.ch